

# GALILEE - UCITS

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
R.C.S Luxembourg B 205134

(la « SICAV »)

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SICAV

Les actionnaires de la SICAV sont informés que le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

### **1. Modification des indices de références des Compartiments**

Le Conseil, avec l'accord de la Société de Gestion, a décidé de changer de prestataire pour la fourniture des indices de référence afin de bénéficier d'une plateforme opérationnelle plus performante et d'une tarification plus compétitive.

Le Conseil rappelle que ces indices sont utilisés à des fins de comparaison de performance *a posteriori* et qu'ils n'intègrent pas l'univers d'investissement des Compartiments.

En conséquence, le Conseil a décidé de modifier dans le Prospectus les indices de référence et leur Administrateur respectif comme suit :

<u>Nom du Compartiment</u>	<u>Indice de référence</u>	<u>Administrateur de l'indice de référence</u>	<u>Enregistré au Registre des Administrateurs tenu par l'AEMF</u>
GALILEE RENDEMENT	MSCI Eurozone 3Y-5Y Choice Government Bond Index <del>Euro MTS 3-5 ans</del>	MSCI Limited <del>FTSE International Limited</del>	YES
GALILEE DOLLAR BONDS	MSCI U.S. 3Y-5Y Choice Government Bond Total Return, USD <del>BEUSG2</del>	MSCI Limited <del>Bloomberg Index Services Limited</del>	YES
NORTH AMERICA	50% MSCI USA Tech 125 + 50% MSCI US 3Y-5Y Choice Government Bond Index <del>50% BEUSG2+50% CCMP</del>	MSCI Limited <del>CCMP: Bloomberg Index Services Limited</del>	YES
GALILEE INNOVATION EUROPE	MSCI Europe Growth <del>STOXX Europe 600 Net Return</del>	MSCI Limited <del>STOXX Limited</del>	YES

### **2. Compartiment NORTH AMERICA – modification de la politique d'investissement**

Le Conseil, avec l'accord de la Société de Gestion, a décidé de préciser la possibilité pour le Compartiment d'investir dans « des parts ou actions d'OPC actions ou obligataires (...) » en remplaçant au sein de la politique d'investissement du Compartiment le paragraphe suivant :

# GALILEE - UCITS

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
R.C.S Luxembourg B 205134

(la « SICAV »)

*(...) Le Compartiment peut investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPC actions ou obligataires, dont des ETF, principalement de droit américain ou canadien, mais également, dans une moindre mesure, de droit luxembourgeois ou européen. (...)*

par le paragraphe ci-dessous :

*(...) Le Compartiment peut investir jusqu'à 40 % de son actif net dans des parts ou actions d'OPC actions ou obligataires principalement des ETF américains et canadiens, dont un maximum de 30 % dans des parts ou actions d'OPC non UCITS, à condition que ces derniers respectent les dispositions de l'article 41 1. e) de la Loi de 2010. (...)*

### **3. Intégration de dispositions relatives au « Gates »**

Le Conseil, avec l'accord de la Société de Gestion, et conformément à l'article 9 des statuts de la SICAV, a décidé de mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats (dispositif de « gates ») et d'insérer au sein du Prospectus une nouvelle section dénommée « EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE « GATES » » au sein du chapitre « VALEUR NETTE D'INVENTAIRE DES ACTIONS ».

### **4. Modification de dates de règlement des souscriptions et des rachats**

Le Conseil prend note de la recommandation de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) de raccourcir le cycle de règlement des titres au sein de l'Union européenne (UE) de T+2 à T+1 à la suite de l'entrée en vigueur aux Etats-Unis le 28 mai 2024 du raccourcissement du cycle de règlement-livraison standard pour la plupart des transactions de titres entre courtiers de T+2 à T+1, soit un jour ouvrable après la date de la transaction.

Le Conseil a identifié que cette nouvelle modalité a un impact sur le traitement des transactions des Compartiments GALILEE DOLLAR BONDS et NORTH AMERICA.

En conséquence, le Conseil, avec l'accord de la Société de Gestion, a décidé de modifier les modalités de paiement des montants de souscription comme de paiement du prix des actions rachetées comme suit :

GALILEE UCITS – GALILEE DOLLAR BONDS	dans le jour ouvrable suivant le Jour d'Évaluation applicable <del>dans les 2 jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation applicable</del>
GALILEE UCITS – NORTH AMERICA	dans le jour ouvrable suivant le Jour d'Évaluation applicable <del>dans les 2 jours ouvrables suivant le Jour d'Évaluation applicable</del>

# GALILEE - UCITS

Société d'investissement à capital variable  
Siège social : 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
R.C.S Luxembourg B 205134

(la « SICAV »)

## 5. Annexe RTS du compartiment GALILEE INNOVATION EUROPE (le « Compartiment »)

Le Conseil, avec l'accord de la Société de Gestion, a décidé de modifier l'Annexe RTS du Compartiment et notamment la deuxième étape du processus de sélection des titres, comme suit :

Rédaction aujourd'hui	Rédaction demain
(...) - L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé. Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG minimal, et 100 un niveau de risque ESG maximum. (...)	(...) - L'univers d'investissement est ensuite filtré selon les notations de risque ESG fournies par le prestataire externe spécialisé. Le système de notation est construit autour de trois principales thématiques : la gouvernance d'entreprise, les enjeux matériels relatifs à l'ESG (le capital humain, la santé et la sécurité au travail etc.) et la survenance d'événements spécifiques liés au risque ESG (atteinte à la réputation de la société etc.). A l'issue de cette analyse, une note finale de risque ESG est obtenue, déterminée exclusivement par ce prestataire, <b><u>les notations sont sur une échelle de sept niveaux allant de AAA (la note ESG la plus élevée) à CCC (la note ESG la plus basse) allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG minimal, et 100 un niveau de risque ESG maximum.</u></b> (...)

En cas de désaccord avec les modifications ci-dessus mentionnées, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions sans frais durant une période d'un (1) mois à compter de la date du présent avis. Ces modifications prendront effet à l'expiration de cette période.

Le Prospectus de la SICAV ainsi que les DIC PRIIPS sont disponibles gratuitement au siège social de la SICAV et/ou auprès de la Société de Gestion.

Le 13 mai 2025

---

Le Conseil d'Administration